



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

protection

Question écrite n° 132186

### Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessaire protection des enfants face à ce que certains définissent comme une « hypersexualisation » de l'espace public. En effet, la place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre croissant de spécialistes. Ce phénomène, qualifié d'« hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines. Il s'agit d'une part de l'utilisation de l'image sexualisée des enfants dans les médias ou les publicités. Il s'agit d'autre part de la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte. On retiendra enfin l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. Face à cette situation, il convient de répondre par la prévention d'une part (en misant sur l'éducation et l'information) ainsi que par la réglementation d'autre part et plus singulièrement l'encadrement des pratiques abusives. En matière de réglementation, nos voisins européens ont déjà adopté certaines mesures, comme l'obligation de masquer les couvertures de magazines pornographiques dans l'espace public ou d'en limiter la distribution à certains lieux. Il lui demande quel jugement elle porte sur les résultats obtenus par la mise en place de cette mesure à l'étranger.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Eckert](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132186

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2012, page 3145

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)